L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien........$12 } payable d'avance.
Do. trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 9 JUILLET 1840.

CANDIDATS WHIGS
choisis par la convention nationale.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS:
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.

1er. *District*—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. *District*—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. *District*—LOEUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. *District*—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. *District*—SETH LEWIS, des Rapides.

RETOUR DES ELECTIONS.

Paroisse St.-Bernard.

Pour le Congrès:	G. Léonard,	211 voix.	loco-foco
	E. D. White,	79 "	whig.
Pour le Sénat:	B. Lacoste,	233 "	loco-foco.
	Alt. Ducros,	50 "	whig.
Pour la Chambre:	G. Byrne,	142 "	loco-foco.
	A. Jorda	141 "	whig.

Paroisse Jefferson (à l'exception de Barataria et Chenière Caminada)

Pour le Congrès:	E. D. White,	219 voix,	W.
	G. Léonard,	80 "	L.
Pour le Sénat:	G. A. Waggaman	209 "	W.
	M. Kenner,	103 "	W.
Pour la Chambre:	H. Dugué,	207 "	W.
	McKinney,	96 "	W.

Récapitulation; St. Bernard,	White	72	Léonard	211
Jefferson,		218		80
		290		291

COMITÉ WHIG CENTRAL.
Une assemblée des membres du comité whig central aura lieu ce soir 10 courant, à 8 heures, dans le salon de l'Hôtel de la Bourse. On demande la plus grande ponctualité.
Par ordre de Thos. Urquhart, Président.
J. B. WALTON, W. H. WHITE, } Secrétaires.

ASSOCIATION TIPPECANOE DES JEUNES GENS DE LA NLLE. ORLEANS.
Les membres de cette association dont les noms suivent, ont été nommés délégués à la convention whig qui doit être tenue à Nashville (Tennessee) en août prochain.

BALIE PEYTON,	PETER ANDERSON,
JAMES DICK,	JOS. HISE,
A. C. BULLITT,	H. B. EGGLESTON,
JAMES ERWIN,	THOS. S. DALE,
G. B. DUNCAN,	JAMES KIRKMAN,
H. R. W. HILLS,	WM. J. FRIERSON,
C. ROSELIUS,	R. W. GALBRAITH,
H. E. LAWRENCE,	ROBINSON YEATMAN,
JOHN R. RAYBURN,	ANDREW JACKSON,
WM. CHRISTY,	CUTHBERT BULLITT.

G. KURSHEEDT, N. DELAPLAINE, } Secrétaires.

LES ELECTIONS.

Les polls se sont fermés hier après une des luttes électorales les plus animées qui se puisse voir. Les deux partis ont déployé toute leur énergie. Les loco-focos surtout ont combattu en désespérés; mais ce dernier effort, tout puissant qu'il ait été, ne suffira pas pour ramener la victoire sous un drapeau qu'elle a abandonné; il pourra tout au plus sauver à nos adversaires de la honte d'une défaite trop entière. Dans ce moment décisif du reste, ils n'ont pas hésité à se créer des auxiliaires à l'aide d'un moyen qu'ils avaient condamné tout récemment: ils ont fabriqué plus de 250 votants sur les terres publiques, et tout en employant cette ressource qu'ils accusaient d'illégalité, d'inconstitutionnalité, ils se sont arrangés pour en priver leurs adversaires. L'officier préposé aux terres publiques avait préparé dès dix heures du matin tous les certificats nécessaires aux Loco-focos; et quand les Whigs se sont présentés pour obtenir des certificats du même genre, le susdit officier a positivement refusé de les octroyer, sous prétexte qu'il lui était impossible de copier tous les noms mentionnés sur l'application. N'est-ce pas là une nouvelle preuve de *l'équitable impartialité* que les officiers, dévoués à l'administration actuelle, apportent dans l'exercice de leurs fonctions.

Grâce au nouveau renfort qu'il s'est ménagé, grâce surtout à la manœuvre déloyale qu'il n'a pas craint d'employer, le parti loco-foco a obtenu hier aux Polls une certaine majorité. Heureusement cette majorité n'est pas assez considérable pour contrebalancer celle que les whigs devaient aux deux premiers jours; et nous avons le droit de compter encore sur le triomphe du ticket whig tout entier.

Voici un aperçu du résultat général des Polls:

	1ère. Municipalité.	*2de. Municipalité.*
1er. jour,	444	454
2de. "	497	470
3me. "	353	300
Total,	1294 votans.	1224 votans.

TOTAL GENERAL DES VOTES 2518

C'est là certainement un beau résultat si l'on considère que plus de 400 électeurs ont quitté déjà la ville; que les juges ont été d'une extrême rigueur sur la validité des qualifications, et qu'enfin deux Municipalités ont été obligées de voter dans le même local. Tout le monde a fait son devoir dans cette importante occasion.

Les juges doivent se réunir aujourd'hui pour faire le dépouillement des votes: nous donnerons à nos lecteurs le résultat aussitôt qu'il pourra être connu.

Quelques *on dit* nous sont déjà venus de différentes paroisses, et tous sont favorables à la cause de la Réforme. Mais nous attendons la confirmation positive de ces bruits avant d'en faire part au public.

LES VRAIS DEMOCRATES.

Chacun des deux grands partis qui divisent l'Union prétend au titre de *démocrate*. Aussi avons nous les *démocrates whigs* et les *démocrates-loco-focos* ou Van-Bureniens. Examinons rapidement, quel est celui des deux partis qui a des droits à cette qualification.

A l'époque de la lutte qui s'établit entre John Adams et Thomas Jefferson, la nation américaine se divisa en deux camps: les fédéralistes et les démocrates. Quels étaient les principes respectifs de ces deux partis?

John Adams, alarmé de l'esprit d'anarchie qui s'était introduit dans le gouvernement révolutionnaire en France, penchait pour renforcer le pouvoir du gouvernement fédéral.

Thomas Jefferson, au contraire, moins préoccupé de ce qui se passait en France que des annales des Républiques de la Grèce et de Rome, craignait, non sans raison, que toute concentration d'autorité dans les mains du pouvoir exécutif ne conduisît à l'oligarchie ou à la monarchie. En conséquence il soutint pe tout son talent la doctrine "que le pouvoir exécutif fédéral ne pouvait avoir d'autre autorité que celle qui lui avait été spécialement déléguée par la Constitution."

Heureusement que la doctrine de Jefferson prévalut et depuis lors les principes démocratiques ont dominé à peu près sans opposition, car le parti fédéral s'est peu à peu anéanti à mesure que les circonstances qui lui avaient donné naissance ont disparu.

Maintenant la maxime démocratique disposant "que toute autorité qui n'a pas été expressément déléguée au gouvernement fédéral appartient au peuple", est passée dans la Constitution et nul ne cherche à la combattre.

Mais si nul n'ose attaquer la lettre de cette maxime salutaire, les partisans du pouvoir agissent ouvertement contre son esprit.

Les administrations de Jackson et de Van-Buren ont offert au monde une étrange anomalie en agissant en opposition avec leurs principes avoués. Ainsi elles ont constamment tendu à augmenter l'autorité du pouvoir exécutif fédéral et à "lui donner des pouvoirs qui ne lui ont point été délégués par la Constitution", tout en professant les doctrines de Jefferson, doctrines qui sont diamétralement opposées à leur conduite.

Dans leurs discours, dans leurs écrits, les partisans du pouvoir sont démocrates: puisqu'ils s'élèvent contre tout ce qui peut augmenter l'influence du gouvernement fédéral; mais dans leurs actes, dans leur conduite, ils sont fédéralistes, puisqu'ils font tout ce qui dépend d'eux pour augmenter cette influence. A les entendre parler ils sont démocrates, à les voir agir ils sont fédéralistes. C'est en deux mots.

Aussi, une grande partie des anciens fédéralistes, [illegible] raison [illegible], se sont-ils rangés dans le parti du pouvoir. Et cela devait être, puisqu'il est évident que les véritables doctrines des fédéralistes se résument dans leurs actions et que ceux-ci mettent en pratique les doctrines des anciens fédéralistes de 1798 sont réellement *fédéralistes*, quelles que soient d'ailleurs leurs professions de foi.

Quels sont ceux, au contraire, qui s'opposent aux empiètements de l'autorité fédérale et à l'influence extraordinaire qu'elle cherche à obtenir? Les whigs. Quels sont ceux qui défendent les droits des Etats et la liberté du peuple? Les whig. Quels sont ceux qui combattent l'influence corruptrice et illimitée du pouvoir exécutif? Les whigs. Quels sont ceux enfin [illegible]

extravagantes prodigalités de l'administration? Les whigs, toujours les whigs!

Aux whigs appartient donc exclusivement la qualification de *démocrates*, puisqu'ils professent et suivent *fidèlement* les maximes démocratiques de Jefferson.

Les observations dont nous avons accompagné la lettre du général Jackson ont inspiré au *Courrier* un beau mouvement: *Elle! l'Abeille qui traite de calomniateur le lettre du sauveur de la Louisiane, arrivé aujourd'hui au moment suprême &c.*

Le général Jackson, dans sa lettre, accuse le général Harrison "d'être le représentant des principes fédéralistes," et l'histoire est là, et la notoriété publique est là pour prouver que cette accusation est fausse. Or quel est le mot pour qualifier une accusation fausse?

Nous savons quel tribut de reconnaissance doit la Louisiane au Héro de la Nouvelle-Orléans; mais cette reconnaissance, quelque grande qu'elle soit, ne doit pas aller jusqu'à trahir la cause de la vérité.

Au reste, ainsi que nous le faisions remarquer hier, il n'est que trop évident que cette lettre a été arrachée à la faiblesse du vieux général comme dernier moyen électoral dans l'intérêt de M. Van Buren. La critique doit donc retomber uniquement sur les intrigans qui n'ont pas hésité, dans leur égoïsme, à tirer un vieillard vénérable de sa paisible retraite pour le traîner encore une fois dans l'arène des luttes politiques.

Le *Courrier*, avec la grace toute particulière qui le caractérise et cette *foudroyante* logique qui ne l'abandonne jamais, revient encore sur les traites protestées du gouvernement, et nous prouve que nous n'avons pas le sens commun. Le *Courrier* est si bon juge en pareille matière que nous nous garderons bien de nous défendre. Nous nous contenterons de faire observer à notre *respectable* voisin qu'il n'a oublié qu'une chose, c'est que le public n'a besoin que de savoir les faits pour tirer les conséquences. Or le public sait aujourd'hui que CINQ TRAITES du Gouvernement ont été protestées; le *Courrier*, malgré tous ses subtils raisonnemens, n'a pas encore pu détruire ce fait-là: il est obligé d'en reconnaître l'existence; et nous ne demandons rien de plus. De l'aveu même du *Courrier*, LE GOUVERNEMENT EST SOUS PROTET ET CINQ FOIS SOUS PROTET.

Hier dans la nuit au moment où le bateau de remorque Hudson remontait le fleuve, un passager nommé Alfred Milbourn a sauté par dessus bord et s'est noyé. On suppose qu'il était dans un état d'aliénation mentale.

Pour l'Abeille.

Il n'y avait qu'un *Courrier* au monde qui pût s'imaginer que le public eut le moindre intérêt à savoir si nous avons écrit ou non dans son journal.

S'il a des preuves *comprobantes*, comme il dit dans son patois, qu'il les produise........

Nous répétons *que nous ne connaissons aucun des rédacteurs du Courrier, si rédacteurs il y a, que nous ne lui avons jamais envoyé aucun article, et que nous n'avons jamais autorisé personne à se servir de notre couverture.*

Voilà notre dernier mot: et là dessus, nous prenons congé de son absurdité.

X.

INTERIEUR.
CONGRES.

WASHINGTON, 29 juin 1840.—Le Président adresse au Congrès des documents relatifs aux frontières du Nord-Est et annonce que la Grande Bretagne accepte deux des propositions faites récemment par les Etats-Unis: 1o. Il sera formé une commission réunie pour l'exploration du territoire en litige et—2o. que les points sur lesquels les commissaires ne s'entendront pas seront soumis à un tiers arbitre.—Le président croit qu'il serait convenable qu'une exploration spéciale eut lieu avant la réunion des commissaires.

Le Bill de la Sous-Trésorerie est encore en discussion dans le comité général. Le Dr. Duncan qui a obtenu la parole, samedi dans la nuit, a parlé encore aujourd'hui de 10 à 4 heures et son discours n'est pas fini.

Voilà certes une rude corvée pour nos représentans que d'entendre pendant plus de huit heures parler M. Duncan; ajoutez à cela qu'il fait une chaleur étouffante. C'est plus qu'il n'en faut pour mériter la palme du martyre.

VIRGINIE.—Le diner donné à M. Clay par les citoyens de Taylorsville, comté de Hanovre, a été fort brillant. L'honorable sénateur a prononcé un discours qui a fait une vive impression sur l'assistance qui se composait de mille à douze cents personnes. Après M. Clay, MM. Thompson et Crittenden ont pris la parole et ont aussi vivement éveillé les sympathies de leurs auditeurs. Ca été véritablement une fête patriotique.

Si l'on croit les journaux de l'administration, les souscripteurs à l'*Extra Globe* s'élèvent déjà à 20,000. En supposant que ce nombre existe et qu'il ne soit pas dépassé, le bénéfice net d'*Amos Kendall* pourra être d'environ $15,000. C'est un assez joli denier pour six mois de travail.

On lit dans le *National Gazette*:

"L'un des écrits financiers les plus prônés par les loco-focos est l'"histoire du papier monnaie et des Banques" de Gouge. Nous serions assez d'avis de mettre comme appendice à cet ouvrage une liste des *six cent quatre vingt dix banques* instituées depuis 1830 surtout par les législatures dévouées à Jackson et à Van Buren, en ayant soin de mentionner les votes émis sur la charte de chacune de ces banques. Il y aurait alors un curieux contraste à établir entre les actes et les paroles de nos adversaires.

NEW-YORK.—Le navire à vapeur *New-York*, parti de la Nouvelle-Orléans le 20 juin, est arrivé à New-York le 29 après neuf jours d'une heureuse traversée.

L'honorable W. L. Storrs du Connecticut a envoyé sa démission à la Chambre pour la présente session et pour la seconde du 26e. Congrès. Il est appelé à succéder au juge Huntington, récemment élu au Sénat.

(*Correspondance particulière.*)
BALTIMORE, 30 juin 1840.

La moisson a commencé dans notre voisinage et elle avance rapidement. Tous les genres de produits sont abondans; on se plaint cependant des tabacs; mais ces plaintes sont loin d'être générales.

Notre marché présente toujours le même calme. La farine de Howard-street se cote $4 56, et à ce prix les détenteurs sont fermes. Des ventes des moulins de la ville, nouvelle récolte, se sont faites à $5 à terme et avec intérêt.

Le whiskey en boucauts est toujours à 22 1/2 cts; en barils à 23 1/2. Le lard de l'Ouest prime assorti reste à 8 1/2 cts. No. 1 saindoux 11 1/2 à 12 cts. sans affaires. Le porc mess à $17 50; bœuf mess $15; No. 1 à 13 et prime à $11; il se fait peu de ventes.

Le brick *Pilgrim*, venant de la Nlle.-Orléans, est arrivé hier dans notre port après 17 jours de traversé.

BALTIMORE.—FANNY ESSLER doit se rendre dans cetté ville en quittant Philadelphie. On fait au théâtre de grands préparatifs pour la réception de la charmante danseuse.

Les importations aux Etats Unis du mois de janvier au mois de juin 1840 s'élèvent à $1,750,000, et les exportations de New-York seulement, durant la même période, montent à $2,000,000.

PENNSYLVANIE.—Le département, consacré aux fous dans l'hopital de Pennsylvanie, contient en ce moment 160 aliénés; les femmes entrent pour la moitié dans ce nombre.

EXTERIEUR.

BUENOS-AYRES.—Nous recevons par la voie de Baltimore des nouvelles de la République Argentine qui vont jusqu'au 22 avril. Le général Rosas n'a accepté la présidence que pour six mois seulement: il n'y a pas d'apparence qu'il traite avec les Français. Le général Lavalle, à la tête de 5 à 6000 hommes bien disciplinés et bien commandés, est dans Entre-Rios, à quinze lieues de la capitale de cette province. Il a obtenu des avantages assez importans sur l'armée de Rosas.

VARIÉTÉS.

LOUISE.
(*Voir l'Abeille d'hier.*)
V. (Suite.)
TROIS ANS APRES.

L'habileté du médecin dépend surtout d'un premier coup d'œil qui devine la maladie et mesure l'étendue et les ravages secrets. Lucien s'était toujours laissé guider par cette espèce de révélation, et jamais il ne l'avait trouvée en défaut; mais cette fois son trouble l'avait empêché d'en faire l'application, et, le premier instant perdu, il lui était impossible de ressaisir cette perception nette et profonde qui le distinguait. Il se rappelait la sentence terrible sortie de sa bouche; il se rappelait ces yeux sans regard, ce rire stupide, tous ces signes effrayans de la folie fondant sur l'intelligence bouleversée de Gustave, et il recherchait en vain les élémens de sa conviction. L'homme assis devant lui n'était point fou: son langage et ses manières n'indiquaient pas que sa raison fût vacillante. A peine si trois années avaient amené sur ses traits un changement léger, marqué le passage de la jeunesse à l'âge mûr et jeté quelques fils d'argent dans les boucles de sa chevelure. Sa femme, au contraire, paraissait souffrante; il surprenait à la dérobée les mouvemens nerveux de ses mains amaigries; parfois elle froissait convulsivement et brisait la laine entre ses doigts; puis tout à coup elle s'arrêtait et laissait inachevé son travail. L'anathème lancé sur l'époux était-il tombé sur l'épouse? la douleur avait-elle choisi une autre victime?

Cependant cette phrase: Personne n'est malade ici, et surtout le geste brusque qui l'avait accompagnée firent tressaillir Lucien. Que signifiait-elle? S'adressait-elle comme un reproche indirect à la personne assise près d'eux, ou voulait-elle détourner un soupçon? Elle ne parut laisser aucune trace dans l'esprit de celui qui l'avait prononcée, car après un instant de silence, M. Dumontel dit à Lucien:

—J'aurais dû, monsieur, me rendre chez vous au lieu de vous prier de venir; mais vous m'excuserez, j'ignore les heures où l'on vous trouve, et je suppose que vos occupations vous retiennent souvent hors de votre maison.

—Il est vrai, répondit Lucien, qui devenait de plus en plus attentif, [illegible]

encore mieux la trace de la vérité qu'il cherchait à découvrir; il est vrai, un médecin de campagne n'a pas une profession sédentaire.

—Oui, reprit Gustave, c'est une vie parfois fatigante que la vôtre. Mais c'est la santé aussi. Une vie active! C'est ce que j'aurais désiré. Etes-vous marié, monsieur?

—Non, monsieur.

—Il y eut un nouvel instant de silence pendant lequel Lucien, n'osant tourner la tête, crut encore voir les regards de Louise s'attacher sur lui.

—Nous sommes voisins, dit M. Dumontel, et nous aurons peut-être l'occasion de nous retrouver ensemble; cependant, madame n'aime pas le monde....et nous ne faisons aucune invitation.... Je ne vous connais, monsieur, que par votre titre de docteur. Les paysans ne vous appellent que le médecin de Saint-Front. Quel est votre nom?

—Gairal.

—Gairal?

Il parut réfléchir quelque temps et répéta:—Gairal.... Je ne me rappelle pas.... Il y a-t-il longtemps que vous êtes dans ce pays?

—Voilà trois ans, monsieur.

Trois ans!...trois ans, dites-vous?.... Avez-vous été à Paris? Et sans attendre la réponse à cette demande.

N'y allez jamais! Trois ans! c'est ce qu'ils disent tous! Docteur, comment appelez-vous la maladie que je vais vous décrire? Ecoutez-moi bien.

Sa main gauche se porta à son front: ses yeux devinrent fixes, et il pencha la tête sur sa poitrine.

—Hélas, dit tout bas Lucien, je ne m'étais donc pas trompé!

Madame Dumontel s'était levée et elle se tenait debout près de son mari,

—Oh! s'écria Gustave avec désespoir oh! ne pas pouvoir se souvenir!.....J'ai peur!.....et je ne saurai jamais pourquoi.

Il s'élança de son fauteuil: ses lèvres tremblaient et s'entrouvraient prêtes à prononcer des mots que sa mémoire lui refusait. Louise faisant signe à Lucien de ne pas approcher, soutint Gustave dans ses bras. Elle le conduisit près du fauteil qu'il venait de quitter, s'y assit à sa place, et le laissant doucement glisser sur le parquet, elle reçut sur ses genoux la tête du pauvre fou qui murmurait encore: J'ai peur! j'ai peur!

Elle lui abandonna une de ses mains qu'il couvrit de baisers convulsifs, et se penchant sur lui, elle chanta pour le calmer et l'endormir, d'une voix que jamais Lucien n'avait entendue plus douce et plus mélancolique.

Le jour commençait à baisser; les ombres descendaient déjà du plafond le long des panneaux; un dernier rayon de lumière pénétra dans le salon et éclaira la figure de Louise. Lucien et elle se regardèrent en face, et ils échangèrent la même pensée dans ce regard douloureux. Louise était pâle: la maigreur qui avait creusé ses joues agrandissait ses yeux marbrés de noir, et son cou pliait sous le poids de sa tête. Dans ce moment une sorte d'exaltation la soutenait, mais cette force factice l'abandonnait peu à peu à mesure que son mari devenait plus calme, et sa voix s'éteignit par degrés dans les larmes. Lucien pleurait comme elle, et Gustave dormait entre eux deux.

—Vous me l'aviez prédit, monsieur Lucien, dit-elle, et ma destinée s'accomplit. Vous m'avez connue plus heureuse; mais le ciel m'a imposé ce devoir et je m'y résigne.

—Personne, madame, ne le partage-t-il avec vous?

—Personne.

—Votre père?

—Il est mort.

—Et votre mère?

—Morte aussi.

—Du moins, reprit Lucien, n'a-t-on jamais tenté de lui rendre la raison?

—La science s'est déclarée impuissante, monsieur. Vous l'avez entendu tout-à-l'heure, il ne se rappelle rien; ce sont des fantômes invisibles qui le poursuivent. Jamais il n'a prononcé le nom de mon malheureux frère; jamais il ne m'a parlé de ce duel funeste. Ma voix a seule le pouvoir de le calmer; il va dormir ainsi pendant quelques heures et il se réveillera comme d'un sommeil ordinaire. Demain il retrouvera en apparence sa raison, il parlera comme il vous a parlé d'abord; mais je ne puis le quitter un instant. Ces accès, souvent plus terribles que celui dont vous avez été témoin, le prennent à l'improviste, et je dois être toujours là, près de lui. C'est un enfant que je veille et que j'endors en chantant.

—Mais vous, madame, dit Lucien, vous souffrez plus que lui.

Elle baissa la tête sans répondre.

—Vous souffrez, et vous ne voulez pas l'avouer.

Elle garda encore le silence.

—Adieu, madame, dit-il, adieu. Je ne reviendrai que si l'on me rappelle.

Elle leva les yeux sur lui et il sortit. Avant de tourner le coin de l'avenue, il s'arrêta en jetant un dernier regard sur le chateau.

—J'ai perdu le droit de me plaindre maintenant. Il y a des infortunes plus grandes que la mienne.

Une heure après son départ, Louise était retirée dans sa chambre qui touchait à celle où reposait son mari. Elle lisait deux lettres qui étaient arrivées pour elle dans la soirée. L'une était de Claire de Montdidier, l'autre de Clarisse. La première ne contenait que peu de lignes:

"Ma bonne Louise,

"Si je voulais prendre des détours pour t'expliquer "ce que j'ai à te dire, je ne viendrais jamais à bout "d'achever ma confidence. J'aime mieux parler franchement, me soumettant d'avance à tous les reproches que tu pourras me faire. M. de Montdidier a "été absent de Paris pendant un mois. C'est depuis "ce temps à peu près que tu es arrivée à ton chateau "de Collière. Tu m'as invité à aller te voir, et je "t'ai quittée il y a huit jours seulement. J'espère que "tu n'auras pas besoin de faire ce petit mensonge, mais "enfin je te previens; on peut t'écrire et alors je serais "perdue si tu ne répondais pas [illegible] que je te demande. "Plains moi avant de m'accuser, ma chère amie: nos "fautes ne dépendent pas de nous seules, et ceux "qui nous les font commettre se chargent souvent de "nous en punir et deviennent des tirans àqui la crainte "et la honte nous enchainent.

"J'ai été bien contente d'apprendre par ta dernière lettre d'Italie, que la santé de ton mari se rétablissait. Du courage, Louise, et bientôt tu seras "peut-être plus heureuse que moi."

La lettre de Clarisse était plus longue et se terminait ainsi:

"Pourquoi n'as-tu pas voulu consentir à me laisser "partager avec toi les soins que réclamait la triste position de mon frère? Je me suis mariée et je n'ai que "de douloureuses confidences à te faire. Je t'ai toujours caché la vérité, Louise, mais aujourd'hui mon "cœur est trop plein: il faut que je conte mes chagrins "à une amie. Mon mari ne m'aime pas, il ne m'a jamais aimée, et moi je l'aime. Tu ignores ce que "c'est que la jalousie, tu ignores ses affreux tourmens. "J'ai passé un hiver bien triste: presque toutes mes "soirées, seule, chez moi, à l'attendre, quand je soupçonnais qu'il m'avait quittée pour une rivale. Si je "parvenais à le retenir, je le voyais frémissant d'impatience auprès de moi; si je me plaignais, il me rassurait par des mensonges grossiers. Il n'y avait que "ses lèvres qui parlaient, et je sentais que l'ennui le "détachait encore plus de moi. Enfin, Louise, je ne puis "plus douter. Il n'a pas craint d'afficher le scandale "de sa conduite: il est l'amant en titre d'une femme "d'opéra. Je l'ai entendu dire il y a quinze jours au "spectacle par des personnes qui ne me connaissaient "pas et qui étaient placées dans une loge voisine à la "mienne. Je suis sortie car les pleurs m'étouffaient, "et il me semblait que ma honte était écrite sur mon "front. Va, je ne ris plus maintenant, ma bonne "Louise, je ne suis plus gaie, étourdie, et tu me trouverais bien changée. Tu as bien souffert aussi, toi! "mais tes chagrins je l'espère auront bientôt un terme. "Tu m'as écrit de Venise que mon frère n'avait plus "qu'à de longs intervalles des instans d'égarement. Je "te plains, Louise, mais plains-moi également. Tu es "aimée, et quand tes soins et ton dévoûment auront "effacé la dernière trace de cette folie, quand le temps "aura séché tes larmes, moi, je serai encore malheureuse. Embrasse Gustave et ne lui dis rien de mes "chagrins. C'est à toi seule que je les confie; il me "semble qu'il y a une sorte de dignité et de grandeur "dans la résignation qui ne prend pas le monde [illegible] "moin de ses peines."

—Malheureuses toutes deux! dit Louise en achevant cette lecture, et moi plus qu'elles encore! Moi, attachée vivante, pleine de jeunesse et de désirs, à un cadavre! Oh! quelle lutte horrible, mon Dieu! Et qu'ai-je donc fait pour un pareil châtiment? A quelle épreuve, me destinez-vous? N'était-ce pas assez de mes tourmens solitaires, de ces rêveries ardentes qui m'épouvantent et où se perd aussi ma raison? Ne vous ai-je pas dit souvent: Ayez pitié de moi.... Ordonnez, mon Dieu, ordonnez au vent glacé de la nuit que j'aspire en vain de courir dans mes veines et d'y refroidir le sang qui me brûle! Ordonnez à mon cœur de devenir marbre, à ma chair de ne plus tressaillir! Et aujourd'hui vous amenez devant moi celui dont l'image seule me troublait! Vous savez bien pourtant que je l'aime, que toutes mes pensées sont à lui, que s'il s'approchait de moi et posait sa main sur ma tête je ne sentirais rien dans cette étreinte que l'amour; et que, pour un regard de lui, je serais passionnée! Voulez-vous donc que je devienne une épouse coupable?.... Oh! non! non! je le jure, cela ne sera pas!

Elle se retourna vers la chambre de son mari.

—Pauvre insensé, qui ne saurais rien du crime, dors sur la foi du serment que je t'ai fait! dors, protégé par ta folie!

Elle pleura de nouveau; puis, tirant de son sein une petite clé qui ne la quittait jamais, elle ouvrit une cassette et y prit une lettre que Lucien avait écrite à son père et qu'elle avait trouvée dans les papiers de celui-ci.

—Comme il m'aimait! dit-elle. Ah pourquoi ne l'ai-je pas su?

Lucien en quittant le château ne rentra pas à Saint Front. Il s'éloigna d'abord précipitamment, traînant après lui son cheval par la bride, comme s'il eût fui devant un danger. Le bruit de ses pas l'effrayait et la vue de son ombre le faisait tressaillir. Mais bientôt à moitié du chemin qui sépare Collière du bourg, il fut obligé de s'arrêter. Ses forces l'abandonnèrent. La violence de ses émotions était telle qu'il entendait son cœur battre dans sa poitrine. Troublé par une sorte de vertige, il trébuchait à chaque pas: ses regards obscurcis ne distinguaient plus les objets placés sur la route, et trompé par de fausses apparences, il croyait voir des obstacles se dresser devant lui ou des précipices s'ouvrir sous ses pieds. Epuisé, haletant, il tomba auprès d'un arbre. Le calme de la nature contrastait avec son agitation. La nuit était belle: c'était une de ces nuits si fréquentes dans cette contrée, une nuit mêlée d'ombre et de clarté, de murmures et de silence. Quelques étoiles scintillaient sur l'azur du ciel qui traversaient de temps à autre des nuages légers et transparens qui s'évanouissaient comme une fumée à l'horizon. La lumière de la lune dormait sur les prairies humides, et il s'élevait de la terre et des eaux de blanches vapeurs qui s'engouffraient dans les chemins creux, ou dont le vent déchirait les lambeaux sur les haies de ronces et de houx. Lucien était insensible et étranger à la beauté mélancolique de cette nuit: tout disparaissait devant l'image de Louise, devant cette ombre d'elle-même, pâle, languissante et abattue. La douleur qui la dévorait lentement lui prêtait des charmes inconnus, et peut-être ne fût-il même troublé, s'il l'eût trouvée telle qu'il l'avait aimée autrefois. Mais l'égoïsme se mêle toujours à l'amour, même au plus chaste et au plus pur, et Lucien cherchait ailleurs que dans son infortune la cause du mal qui la tuait. Il sentait s'éveiller en lui une autre émotion que celle de la pitié. Son regard avait sondé toutes les blessures de cette malheureuse femme, et pendant que Louise, éperdue et tremblante, accusait le ciel et lui demandait à quelle nouvelle et terrible épreuve il la réservait, Lucien réalisait malgré lui les rêves de ses nuits [illegible] interrogeait en frémissant le sort qui [illegible] [illegible] pour dernier obstacle [illegible] aux deux yeux qu'une intelligence éteinte.

Les premiers rayons du jour le surprirent plongé dans un abîme d'incertitudes, de désirs confus et de [illegible] Le plus grand [illegible]

fut de se promettre à lui-même qu'il ne se présenterait plus au château et qu'il éviterait une fille où il pouvait succomber. Cependant, ces transports se calmèrent peu à peu. Rendu à ses occupations journalières, aux soins de ses malades, à l'activité de sa vie, il eut honte de lui-même, il chercha à se persuader qu'il s'était trompé. Jamais Louise, se dit-il, n'avait entendu l'aveu de son amour. Jeune fille, elle n'avait pas su combien elle était aimée, ou, s'il avait deviné, elle était restée indifférente à cette passion discrète, puisque sans hésitation elle avait accordé sa main à un autre. Ce ne pouvait donc être son souvenir à lui qu'il avait poursuivie, et si le nom du pauvre jeune homme qu'elle avait connu jadis s'était présenté parfois à sa pensée, elle n'avait dû l'accueillir qu'avec regret qu'elle accordait également à tout ce que lui rappelait des temps plus heureux, sa vie tranquille et sans nuages et les caresses de son père et de sa mère. Lucien ignorait tout: les raisons qui avaient déterminé Louise, la découverte de la lettre écrite à M. Delaunay; il ignorait que dans son isolement et son veuvage, cette âme ardente et déçue avait embrassé un fantôme, invisible confident de ses douleurs secrètes; qu'aussi souvent qu'il l'avait baisé et trempé de ses pleurs le petit agenda de bal, Louise avait porté à ses lèvres et couvert de larmes cette lettre d'adieu; enfin qu'en le revoyant elle s'était écriée en son cœur. Il m'aime encore comme il m'aimait autrefois, comme je l'aime maintenant!

Quelques semaines s'écoulèrent sans que Lucien eût aucune nouvelle des habitans de Collière. Plusieurs fois seulement, aux détours des haies, il vit passer rapidement une voiture qui, dans ce pays où le luxe des équipages est inconnu, ne pouvait appartenir qu'à M. Dumontel. Son regard et sa pensée la suivaient jusqu'à ce que la dernière trace et le dernier bruit des roues eussent disparu dans la poussière et l'éloignement de la route. Quand tout était rentré dans le silence, il poursuivait lentement son chemin. Ce n'étaient plus, comme d'abord, des mouvements tumultueux qu'il eut besoin de réprimer, mais une résignation qui s'exaltait à l'idée d'une existence plus malheureuse encore que la sienne.

—Pauvre fou! disait-il, tu es le moins à plaindre, tu ne désires rien que le rayon du soleil qui réchauffe tes membres, rien que la nourriture que fait vivre ton corps. Tu n'as ni regrets du passé ni crainte de l'avenir: les nuits et les jours se ressemblent, et quand tu tombes aux bras qui te soutiennent tu ne sens pas battre le cœur où tu reposes ta tête, et tu ignores jusqu'aux tortures que donnent les froids baisers!

AUGUSTE ARNOULD.
(*La fin à demain.*)

OPINIONS COMPARÉES DE HARRISON ET DE VAN BUREN RELATIVEMENT A L'ABOLITIONISME.

GÉNÉRAL HARRISON.	M. VAN BUREN.
En décembre 1802, étant gouverneur de l'Indiana, il a approuvé des pétitions ayant pour but de faire *suspendre* l'ordonnance de 1787 qui prohibait l'esclavage.	Il commence sa carrière politique en 1820, par donner son *approbation*, comme sénateur de l'Etat de New York, à la résolution suivante:
En 1819, il vote, comme membre de la Chambre des Représentans au Congrès, contre la clause qui faisait de l'émancipation dans le Missouri et l'Arkansas une condition d'admission dans l'Union; c'est-à-dire qu'il vote pour l'admission pure et simple sans imposer l'obligation d'abolir l'esclavage.	"Attendu que toute extension ultérieure de l'esclavage dans les Etats Unis est un sujet de la plus haute importance pour cet Etat; et attendu que nous considérons l'esclavage comme un mal déplorable, et que dans notre opinion on doit lui opposer toutes les barrières que peut fournir la constitution pour prévenir son extension; et que comme la Constitution des Etats Unis donne clairement au congrès le droit d'exiger des nouveaux Etats qui ne sont pas compris dans le territoire originaire de l'Union, la prohibition de l'esclavage comme condition de leur admission dans l'Union—C'est pourquoi il est:
Sur cette question importante du Missouri, il s'est rangé avec les membres du Sud pour résister aux abolitionistes qui voulaient n'admettre les nouveaux Etats, qu'à la condition d'effacer l'esclavage de leur constitution. Et ce fut ce vote anti-abolitioniste qui empêcha sa réélection.	"Résolu que nos sénateurs soient *instruits* et que nos représentans soient requis de s'opposer à l'admission, dans l'Union, d'aucun Etat ou territoire, sans faire de la prohibition de l'esclavage une condition absolue d'admission."
En 1822, il termine ainsi son adresse à ses constituans: "En résumé, concitoyens, notre ligne de conduite est tracée par l'humanité et le devoir. Nous ne pouvons émanciper les esclaves des autres Etats sans leur consentement."	Ainsi il a été d'opinion que le Missouri ne devait pas être admis dans l'Union parce qu'il était un Etat à esclaves: ce qui était aussi l'opinion des abolitionistes.
En 1833, dans un discours prononcé à Cheviot, on trouve ces paroles remarquables qui résument son opinion à cet égard. "La discussion du sujet de l'abolition dans les Etats libres, est également nuisible aux esclaves et à leurs maîtres et CETTE DISCUSSION EST CONTRAIRE AUX PRINCIPES DE LA CONSTITUTION."	En 1821, étant alors membre d'une convention de l'Etat de New York chargée d'amender la constitution, il parla et vota pour donner le droit de voter aux nègres libres.
En 1836, dans une lettre à M. Thomas Sloo de cette ville, le général Harrison disait: "Je ne crois pas que le congrès puisse abolir l'esclavage dans les Etats, ni *intervenir en aucune manière dans les droits de propriété des citoyens, excepté sur la demande des Etats qui voudraient se débarrasser de leurs esclaves moyennant compensation*, mais non autrement. Ces opinions sont du reste celles de JEFFERSON et de Madison."	En 1836, il dit avec le style tortueux qu'il lui est particulier: "Je ne croirais pas, d'après les lumières dont je me suis entouré, pouvoir en conscience prononcer que le congrès n'a pas le droit d'intervenir dans la question de l'esclavage ou d'abolir l'esclavage dans le district de Colombie."
"Je ne crois pas, ajoute-t-il, que le congrès puisse abolir l'esclavage dans le district de Columbie sans le consentement de la Virginie, du Maryland et des citoyens du district."	

COMMERCIAL.

MARCHÉ MONÉTAIRE.
Nouvelle-Orléans, 8 juillet 1840.

Espèces..........			pour cent prime.
Billets de Banque des E. U.	21 à	5	do.
Notes de la Trésorerie....	7 à	8	do.
Souverains..............	$4 15	à	$4 85
Doublons Espagnols.......	16	90	à 17 20
Do. Mexicains......	16	1	à 16 27.
Or Américain..........	5	à	6 pour cent prime.

DERNIÈRES DATES

New-York........ juin 27		Liverpool .... juin 3
Boston......... juin 26		Londres .... juin 3
Philadelphie..... juin 26		Havre .... juin 3
Washington....... juin 27		Paris .... juin 3
Baltimore .... juin 28		Bordeaux .... mai 29
Charleston ...... juil. 3		Madrid .... mai 26
Vera-Cruz .... juin 6		Cadix .... mai 26
Tampico .... juin 1		Havane .... juin 17
Mexico .... mai 27		Honduras .... juin 25

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Nav Huron Paine, Aull, Angleterre, S. & J. P. Whitney
Caspian, Patten, Liverpool, do
Delaware, Pallen, Liverpool, do
Barque New England, Crocker, Liverpool, L H Gale
Levant, Herrick, Baltimore, Bedford & Beck
Brick Catharine, Cook, New York, L H Gale
Goel Elizabeth, Forsyth, Pensacole, capitaine
Emblem, Kerney, Matamoras, J Bellow & So.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Hudson, Davis, des Passes, avec le navire Clifton, les bricks O. C. Raymond et Carilleau.

Navire Clifton, Ingersol, en 5 jours de Savannah, à L. H. Gale.

Brick Caribeau, Holsey, en 13 jours de Montega Bay, sur lest, à J. W. Zacharie.

Brick O. C. Raymond, Parks, en 7 jours de Nassau, sur lest, à D. Goldsmith.

Goel. Mollissig Tornham, de Pensacole, au capitaine, avec 18,000 pieds de bois au propriétaire à bord.

Goelette Charlotte, Perry, de Pensacole, chargée de 35 mille pieds de bois.

Goelette David Moss, Rowe, de Pensacole, chargée de bois de construction.

Goelette Alexander, Butlon, de Pensacole, chargée de bois de construction et de briques à feu.

Steamer Colorado, Streick, Lafourche.
Angora, Selleck, Bayou Sara.
Augusta, Jeffries, Cincinnati.
United States, Hill, de St. Louis.

MEMORANDA.

Batimens entrés en mer.

Barques Roman et St. Helena, ainsi que les bricks espagnols Vencedore et Leonte.

Le 7, à 3 heures P. M. il y avait un navire à la Passe Sud Ouest.

Dans la matinée du 7 courant le bateau de remorque Hudson a été jusqu'à 7 milles en mer.

BANQUE DE CITE.
Nlle.-Orléans, 8 juillet 1840.
UN CAISSIER pour cette institution, aux Natchitoches, sera nommé samedi prochain, 11 du courant. Des demandes, pour cette place, seront reçues jusqu'à vendredi. 9 juil R. J. PALFREY, Caissier.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.—La société connue en cette ville sous la raison *Alexandre Dupoutet & Co.* pour l'exploitation du restaurant du Printemps, située rue Sta.-Ane, No. 65, est dissoute d'un commun accord. Le même restaurant sera continué par Mr. Dupoutet, qui s'efforcera comme par le passé à mériter la confiance du public. 9 juillet ALEXANDRE DUPOUTET. CORMERAIN.

TIRAGE OFFICIEL DE LA GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE. Classe No. 57 extra
42 61 33 8 69 73 30 72 70 5 64 2.
TIRAGE Jeudi 9 juillet à 5 heures à l'Exchange Hôtel.
Gros LOT...... $12,000
1 Lot de...... 4,000
1 Lot de...... 2,000
1 Lot de...... 1,200
1 Lot de...... 1,000
10 Lots de...... 1000
10 Lots de...... 300
20 Lots de...... 200
Billets, $4 —coupons en proportion.
Billets à vendre au bureau des Directeurs. D. S. GREGORY & Co. 9 juil 36, rue du Canal.

AVIS.—Les soussignés ont pris en société MM. CHARLES C. GAINES & STEPHEN Z. RELF, et continueront les mêmes affaires sous la même raison. 9 j.—3 HENDERSON & GAINES, 43, rue du Canal.

PORC—40 barils porc mess M. O. et prime, en inspection à vendre par ADAMS & HARTWELL, 9 juil 36, rue Poydras.

WHISKEY—84 barils reçus par le steamer Augusta, à vendre par ADAMS & HARTWELL, 9 juil 36, rue Poydras.

BEURRE de l'Ouest—40 barillets en inspection, à vendre par ADAMS & HARTWELL, 9 juil 36, rue Poydras.

LARD—75 barils jambons plats-côtes et épaules, en magasin et à vendre par ADAMS & HARTWELL, 9 juil 36, rue Poydras.

SAINDOUX—600 barillets saindoux en feuille, dernièrement reçus, à vendre par ADAMS & HARTWELL, 9 juil 36, rue Poydras.

POMMES de l'Ouest—40 barillets en inspection, à vendre par ADAMS & HARTWELL, 9 juil 36, rue Poydras.

TABAC—20 barillets de tabac de la Virginie, en magasin, à vendre par FROST & Cie, 9 juil 8, rue de la Douane.

COTON DE LOWELL—Coton de Lowell 4/4 en magasin à vendre par FROST & Cie, 9 juil 8, rue de la Douane.

SEL—1800 sacs de sel fin et gros, de Liverpool, maintenant en débarquement, à vendre en quantités au choix des acquéreurs. S'adresser à E. F. JENKINS, 9 juillet. encoignure des rues Poydras et Magasins.

WHISKEY—344 barils whiskey reçus par le steamer Augusta, à vendre par [illegible] & BROTHER, 9 j. 26, Nouvelle Levée

CIGARRES DE LA HAVANE—10,000 Impériales, Regalias de qualité supérieure en boîtes de fabrique de 50 cigarres chaque, à vendre par J. ROBERT & Cie. 9 juil 47, rue Bienville.

PLATS-COTES—[illegible] de qualité supérieure, à vendre par STETSON & AVERY, 9 juil 58, rue Gravier.

CAFE DE JAVA—80 sacs café de Java, à vendre par 9 juil. N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, rue Gravier.

PLOMB DE CHASSE—500 sacs plomb de chasse de New-York, assorti; 100 do. chevrotines do. do. à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co. 40, rue Gravier. 9 j

MAGASIN DE LIBRAIRIE de la Nouvelle Orléans, No. 14, rue du Camp—On trouvera constamment un assortiment complet de fournitures de bureaux, livres, papiers de toutes dimensions, livres de classe et autres articles de la même espèce. On vend également en gros et en détail à des prix raisonnables. NORMAN, STEEL & Co.

SAINDOUX—1000 barillets saindoux en feuilles, à vendre par STETSON & AVERY, 9 juil 58, rue Gravier.

AVIS.—Le steamer [illegible] DIANA, capitaine F. Carter, partira positivement [illegible] aujourd'hui à 10 heures A. M. Les passagers [illegible] ci-dessus à l'extrémité [illegible] H. [illegible], 29, Nlle. Levée. 9 jt

AVIS—Le steamer [illegible] Wm. Cable, partira aujourd'hui [illegible] pour St. Louis, Alton et Quincey. Les avaries [illegible] a éprouvées dans son dernier accident ont été réparées, et les passagers peuvent s'embarquer en toute sûreté. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 9 juil WM. C. TOMPKINS & Co. 66 Camp.

LÉGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 8 juillet 1840.
Les officiers de la Légion de la Louisiane sont requis de se réunir vendredi 10 du courant, à 7 heures du soir, dans la salle du conseil de ville de la première municipalité, pour affaires importantes.
Le lieutenant-colonel commandant, CHAS. DAUNOY.
L'adjudant major de la Légion, E. MASSIEU.
9 jt

BANQUE DES AMÉLIORATIONS.
Nlle.-Orléans, ce 8 juillet 1840.
DES propositions séparées seront reçues au Bureau du Caissier de cette Banque, jusqu'au 16 juillet courant, pour la reconstruction des Edifices de la Compagnie, encoignure des rues Royale et St.-Louis, savoir:
1o. Pour la façon des voûtes en briques, des magasins faisant face aux rues Royale et St.-Louis.
2o. Pour la pose des briques des murs à élever dans tout l'édifice, l'entrepreneur devant placer tous les cadres et linteaux des ouvertures et aussi démolir les murs qui ne pourront pas servir.
3o. Pour la pose des bois de charpente y compris la toiture.
Ces propositions devront être faites, soit pour la façon seulement, soit pour la façon et fourniture des matériaux de première qualité. Le tout conformément aux plans déposés au Bureau du Caissier; et les travaux seront faits sous l'inspection de l'Intendant des travaux de la Compagnie et à satisfaction. Par ordre, L. BERNARD, Caissier.
9 juillet—6

VERRES A VITRES—250 caisses verres à vitres de l'est, 150 do. de l'ouest, 125 do. Boston Crown, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 9 juil Encoig. Commune Tchoupitoulas.

HUILE DE CASTOR—16 barils huile de Castor, No. 1, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 9 juil Encoig. Commune et Tchoupitoulas.

BLANC DE PLOMB et Huile de Lin—250 barillets, blanc de plomb, 40 do. excellente huile de Lin, à vendre par JARVIS & ANDREWS, 9 juil Enc. Commune et Tchoupitoulas.

CHASSEURS ST. BERNARD,—*ATTENTION!*
LA Compagnie se réunira en bourgeois, dimanche prochain, 12 du courant, à 9 1-2 heures du matin, au café de la Presse à Coton de la 3me. Municipalité, pour faire une élection d'officiers. Chaque membre est requis d'être ponctuel au rendez-vous. Par ordre du capitaine, 7j. H. DE LACROIX, Maréchal-des-Logis-Chef.

HUILE d'Olive, Vinaigre, &c.—200 paniers huile d'olive marque Plagnol, 50 demi-paniers do do, 60 tierçons vinaigre de Bordeaux, 200 boites prunes, 500 do sardines, 180 caisses blanc baleine New-Bedford, 40 do chandelles suif, 730 do savon, marque J. Black, Valentine &c. 30 do macaroni de Palerme, à vendre en gros et en détail par 7 juil S. LATAPIE, 70, Vieille-Levée.

VIN, Liqueurs, &c.—25 barriques vin de Bordeaux, Pauillac et St. Estèphe véritable médoc, 60 do vin de Marseille, marque Bergasse, 20 demi do do, 60 barils genièvre, marque double ancre, 40 do rum, 30 do eau-de-vie américaine, 10 do de pêches, 200 do whiskey, à vendre par 7 juil S. LATAPIE, 70, Vieille-Levée.

LIBRAIRIE D'ALFRED MORET, rue Royale, No. 139, reçu par l'Olympia:
La Jolie Fille du Faubourg, par Paul de Kock, 4 vols.
Pierrette, par H. Balzac, 1 vol.
Frederick le Lion, par J. A. David, 2 vol.
La Chambrière, par F. Soulié, 1 vol.
Un Rêve d'Amour, 1 vol.
Pauline, par G. Sand, 1 vol.
La Peau du Lion, par C. de Bernard, 1 vol.
Babel, par une société de gens de lettres, 2 vol.
Souvenirs d'Orient, par le comte de Marcellus, 4 vol.
Œuvres de D'Aguesseau 13 vol. 4º
de De Thou, 16 vol. 4º
Journal des Palais de 1791 à 1839, 23 vol. 4º
De la Possession, par de Savigny, 1 vol. 8º
Lucas, de la peine de mort, 1 vol. 8º
Velpeau, maladies des yeux, 1 vol. 8º
Frégier, classes dangereuses, 2 vol. 8º
Orizot, Histoire de la Civilisation, 4 vol. 8º
Labourdonnaye, traité des échecs, 1 vol. 8º
Philidor, " " 1 vol. 8º
Reçu un assortiment nouveau de papiers peints à tous prix. Ainsi que 400 romans qu'il vient d'ajouter à son cabinet de lecture. 7 juil—6t

INSTITUTION POUR L'EDUCATION DES JEUNES DEMOISELLES.
Dirigée par Mme. Délarue, de Paris.
Ancienne habitation de Mme. Hurst à 4 miles de la Nlle-Orléans.
DANS cette vaste habitation dont la position est aussi agréable que saine, Mme. Delaruelle, vient de fonder une maison d'éducation pour les jeunes demoiselles. Elle espère par les soins qu'elle apportera au développement intellectuel et moral des élèves, mériter la confiance des parens. Elle sera secondée, pour atteindre ce but, par des professeurs du premier mérite et une dame anglaise connue des personnes les plus honorables.
Le prix annuel de la pension est de $300, payables par quartier et d'avance. Les maîtres d'agrémens se paieront à part. 8 juil

AVIS AUX JEUNES GENS QUI VEULENT PASSER AGRÉABLEMENT L'ÉTÉ ET ÉVITER LES MALADIES DE LA VILLE.
LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il vient de faire l'ouverture d'une pension à la Baie St. Louis, pour les hommes seulement. Cet établissement ou rien n'a été négligé ni pour la commodité ni pour l'agrément satisfera, il ose l'espérer, les personnes qui voudront bien lui accorder leur patronage. La table sera journellement approvisionnée de poissons frais. 8 juil—4 f. en 8j. J. MARTIN.

MAISON A LOUER A BILOXI.
La maison élégante située à Biloxi, appartenant au juge W. C. Wasle et à la famille, ne devant pas l'habiter cette saison. S'adresser à MAUNSEL WHITE & Co. 8 juil—6

UNE personne d'un âge respectable désire se placer comme institutrice dans une famille. S'adresser à M. G. Boyer, chef d'institution, rue Conti. 8 juil

PIASTRES Mexicaines à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée.

TOILE A CHEMISES—50 balles 4/4 écrues, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 8 juil

PAPIER à ENVELOPPES.—3000 rames à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 8 juil

MAQUEREAUX—20 barils No. 3, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 8 juil

PORC—70 barils P. O. à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 8 juil

MOUTARDE—20 barillets et 6 caisses, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 8 juil

CHAMBERIES—20 barils à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 8 juil

BEURRE—20 firquins beurre de Goshen, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25, Gravier. 8 juil

TRAITES sur New York et Boston à vendre par C. AUSTIN & F. E. LODGE, 60 Gravier. 8 juil

TRAITES sur New York à vue et à 60 jours à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co, 40 Gravier. 8 juil

MUSCADES—10 barillets 1re qualité à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co, 40 Gravier. 8 juil

GINGEMBRE—100 barillets 1re qualité à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co, 40 Gravier. 8 juil

COUTELLERIE de Rogers de toute espèce, pour bureaux, couteaux de poche etc., à vendre par NORMAN, STEEL & Co, 14 Camp. 8 juil

TOILE D'EMBALLAGE—150 pièces toile d'emballage d'Ecosse forte à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 50 Camp. 8 juil

200 Caisses Cerises, de la marque Badin Frères, à vendre par R. A. LEFEBVRE & Co. 8 juil

100 Caisses Absynthe Suisse de la marque Couvet, à vendre par R. A. LEFEBVRE & Co.

LIQUEURS DU PAYS—200 barils eau de vie 1re et 2me épreuve à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co, 40 Gravier. 8 juil

THE—50 1/2 coffres Pouchong, 200 boîtes de 6 liv. poudre à canon, 200 do de 12 liv. impérial, 50 caisses poudre à canon, à vendre par N. D. CHAMBERLIN & Co, 40 Gravier. 8 juil

ARGENT de l'Indiana.—1000 piastres de l'Indiana, à vendre par DAVIS & HOBART, 8 juil 18, rue de la Douane.

BEURRE.—26 barillets de beurre frais de l'Ouest, en débarquement du steamer Water With, en consignation, à vendre par G. S. GOODMAN & L. A. LEVY, Jr. 8 juil. 21, rue de Chartres.

VERRE à vitre de Baltimore.—500 caisses en débarquement et 3000 en magasin, grandeurs assorties, à vendre en lots au gré des acheteurs, par J. ALBERT, 6 juil—5 26, rue St. Louis.

HUILE—1000 gallons huile de sperm d'hiver; 1000 do. do d'automne; et 3000 gallons huile de baleine, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 8 juil 25, Gravier.

FOIN et Pierre à paver.—250 balles de foin, 1ère. qualité; 60 tonneaux de pierres à paver, reçus par le brick Lincoln, à vendre par GEO. GREEN & Co. 8 juil 28, rue du Camp.

PORC PRIME.—150 barils porc prime, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 7 juil.

CLOUS.—300 barillets clous de Boston, à vendre par 7 j. DAVIS & HOBART, 19, rue de la Douane.

TABAC coupé fin en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée. 7 juil

ESPECES—Piastres mexicaines, à vendre par KOHN, DARON & Co, 7 juil 26, rue Bienville.

SAINDOUX—760 barillets saindoux en feuilles, à vendre par SAMUEL BELL, 7 juil 50, Magasins.

TOILE et Corde d'emballage et du Kentucky, à vendre par SAMUEL BELL, 7 juil 50, Magasins.

CHARRETTES de Philadelphie.—Les soussignés viennent de recevoir par la barque Joséphine, un nouvel assortiment de waggons et de charrettes à roues avec ou sans cercles en fer, à 2 et 4 chevaux ou bœufs, charrettes pour transporter le bois, qu'ils offrent à des conditions avantageuses. JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane. 7 juil

LES soussignés offrent à vendre à des prix et conditions avantageuses, les marchandises suivantes, reçues par les derniers navires de Bordeaux:
600 barriques Vin rouge 1837, Montferrand;
150 do do do do St. Estèphe Medoc;
200 do do do do Sacquin;
150 do do do do Pauillac Medoc;
150 do do do do St. Julien do;
112 do do do 1836, Chateau Lafite;
96 do do do do Margaux;
10 do do do do Branne Mouton;
5 do do do 1834, Margaux;
300 barils Vin blanc Haut Sauterne et Barsac;
5000 caisses Vin rouge de divers crûs et qualités;
600 do Vin blanc Sauterne vieux;
500 caisses Vin rouge vieux Haut Brion, Mission, &c.;
25 barils Vinaigre;
27 demi pipes vieille Eau de vie de Cognac, marque J. J. Dupuy;
80 quarts do Eau de vie de Cognac ordinaire;
20 caisses Vin vieux Gruau Laroze;
20 do do do Margaux Medoc 1832;
400 paniers Anisette superfine, marque Forestier Frères;
100 caisses Liqueurs assorties, en bouteilles blanches;
300 caisses Prunes à l'eau de vie en bocaux;
50 paniers Guignolet;
300 demi-jeannes vides.
R. [illegible] rue Toulouse. 8 juil—6

UNE dame [illegible] désirerait se placer en qualité de nourrice [illegible] renseignements satisfaisants [illegible] sage-femme, encoignure [illegible] rue Ste Anne 7 juil—3

AVIS.—La société existant sous la raison de Rousset & Bernard est ce jour dissoute d'un commun accord. Nouvelle Orléans, le 7 juillet 1840. F. G. BERNIARD, JEAN ROUSSET. 7 juil—3

DISSOLUTION.—La société existant autrefois entre les soussignés sous la raison de J. A. Barelli & Co. est expirée par limitation le 1er du courant. J. A. Barelli seul est chargé des affaires pour continuer à se servir du nom de la raison sociale de Barelli & Co. pour la liquidation de la maison de Barelli & Co. J. A. BARELLI, J. L. LEVY. 7 juil

SUCCESSION D'ADDISON H. WEATHERBY.
LE soussigné ayant aujourd'hui obtenu des lettres de curatelle à la succession de A. H. Weatherby, prévient les personnes qui doivent à la dite succession de venir leurs comptes immédiatement, et celles à qui il est dû de présenter leurs réclamations, dûment légalisées. H. W. CHANDLER. Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1840. 4 juil—10

AVIS.—La société existant [illegible], en cette ville, entre les soussignés, dissoute par consentement mutuel. G. S. Goodman et L. A. Levy jr. sont chargés de la liquidation de ladite maison, et sont autorisés de faire usage du nom de ladite société pour sa liquidation. G. S. GOODMAN, L. A. LEVY Jr., ELIAS L. PHILIE, S. EYTINGE. 1er. juil—12.

Le Bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Océan est transporté au No. 8, de la rue du Camp, à l'encoignure de la rue Gravier. [illegible]

PAR LE REGISTER.

Pour les autres avis du Register, voir la quatrième page.

SUCCESSION DE SARAH BAUME—Vente par le Régistre des Testamens—Mardi le onze août 1840, à une heure P. M. en vertu d'un jugement rendu par la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 juin 1840 et signé le 7 juillet 1840, il sera vendu à la Salle des Bains de l'Hôtel St. Louis, faisant [illegible] St.-Louis, entre les rues Chartres et Royale, [illegible] succession de feue Sarah Baume, décédée, [illegible] ci-après décrits, savoir:

Un lot de terre [illegible] portions de terre [illegible]

Une portion mesurant [illegible] son cent trente et un pied [illegible] française, achetée de Philip [illegible] par Carlisle Pollock, en date du 4 [illegible] consigné en cette ci-dessus [illegible] vingt pieds de face à ladite rue [illegible] pieds de profondeur, sur laquelle [illegible] construite une maison [illegible] et dépendances, ladite portion [illegible] veuve Swary par acte passé [illegible] la cinq octobre 1836, [illegible] minée.

[illegible] ESCLAVES.

Bell, négrillon âgé d'environ 9 ans, n'ayant pas l'habitude du travail,
Pussor Julie, négritte âgée d'environ 6 ans, sœur de Bill, tous les deux orphelins,
Dolly, négresse âgée de cinquante-cinq ans, maladive,
Priscilla, négresse âgée de 40 ans, mal dive.

Conditions de la vente—Les esclaves, un quart comptant, la balance à six et douze mois de crédit.

Le lot de terre et la maison un cinquième comptant, la balance à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, avec hypothèque sur la propriété vendue, et billets endossés à satisfaction, portant intérêt à raison de dix pour cent par an, à dater du jour de leurs échéances.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant N. Y. Lewis, not. pub. 8 juillet

SUCCESSION de Claude Jousset Laloire.—Vente par le Régister des Testaments.—Mardi onze août 1840, à une heure P. M. en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 29 juin 1840, il sera vendu à la Salle des Bains de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la succession de feu Claude Jousset Laloire, les esclaves ci-après nommés:

MARIA, mulâtresse âgée d'environ 32 ans, avec ses trois enfans, Gustave, âgé de 6 ans; Alfred de 4 ans et Alicia, de 7 mois.

Conditions de la vente, un cinquième comptant, et la balance à 6 et 12 mois, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque. W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

N. B. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Th. Seghers, not. pub. 8 juil

SUCCESSION de Euchère Mouthon—Jeudi, à 4 heures de l'après midi, rue Toulouse, entre les rues Dauphine et Bourgogne, il sera vendu pour le compte de la succession d'Euchère Mouthon, décédé, le contenu d'une forge. Conditions, comptant. 6 juil—1

SUCCESSION de feu Peter De Wen.—Jeudi le neuf juillet 1840, à 10 heures A. M. en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 29 février 1840.—Il sera offert en vente publique, à l'encan, à la presse à Coton de Freret frères, dans l'île bornée par les rues Carondelet, Union, Baronne et Perdido, trente trois balles de coton repressé (repacked cotton) appartenant à la succession de feu Peter De Wen.—Conditions comptant. Wm. F. C. DUPLESSIS, régister des testaments. 25j

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de P. C. Marioux.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par M. F. Mahon veuve de P. C. Marioux, h. c. l. et N. Legriel h. c. l. exécuteur testamentaire de P. C. Marioux, h. c. l. décédé, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. 3 juil W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concernent, Salut.—Attendu que Samuel Kohn, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci après décrite s'est adressé au greffe de cette cour où la dite vente fut enregistrée le 3 juillet 1840, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour une autre cause quelconque de venir faire valoir leur droit dans trente jours à dater de la première publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire savoir:

Les lots nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'îlet formé par les rues Notre Dame, Julie, Commerce et Tchoupitoulas et mesurant comme suit: le lot no un, faisant l'encoignure des rues Commerce et Julie, mesure 21 pieds 9 pouces de face à la rue Julie, 17 pieds dans le fond, sur une profondeur de 92 pieds 3 pouces et six lignes sur la ligne de Commerce et 91 pieds six pouces et 4 lignes sur la lignes du lot no. 2. Le lot no 2 mesure 20 pieds de face à la rue Julie entre Commerce et Tchoupitoulas, 18 pieds 1 pouce et six lignes sur la ligne du lot 3, 91 pieds 1 pouce et 7 lignes du côté du lot no 1 et 91 pieds 3 pouces 4 lignes du côté du lot no 3. Le lot no 3 mesurant 20 pieds de face à la rue Julie 18 pieds 1 pouce et 6 lignes sur le fond, sur une profondeur de 90 pieds 10 pouces et 6 lignes du côté du lot no 2 et 90 pieds no 4 et 81 pieds 1 pouce et 7 lignes du côté du lot no 5. Le lot no 4 mesurant 20 pieds de face à la rue Julie, 19 pieds 1 pouce et 7 lignes dans le fond, sur une profondeur de 80 pieds 5 pouces et 10 lignes du côté du lot no 3 et 80 pieds 2 pouces et 10 lignes du côté du lot no 5. Le lot no 5 mesurant 20 pieds de face à la rue Julie, 19 pieds 1 pouce et six lignes dans le fond, sur une profondeur de 80 pieds 2 pouces et six lignes du côté opposé. Le lot no 6 [illegible] 20 pieds de face à la rue Julie [illegible] pieds dans le fond sur une profondeur de 71 pieds [illegible] Le lot no 7 mesurant 20 pieds de face à la rue du Commerce entre Notre Dame et Julie, 24 pieds 5 pouces et six lignes dans le fond sur une profondeur de 107 pieds 7 pouces et 6 lignes du côté de la rue Julie et 102 pieds 5 pouces et 6 lignes du côté opposé. Le lot no 8 mesurant 20 pieds de face à la rue Commerce, 24 pieds 5 pouces et 6 lignes dans le fond sur une profondeur de 101 pieds 6 pouces et 3 lignes du côté touchant au lot no. 7 et 99 pieds 3 pouces et 3 lignes du côté opposé. Le lot no 9 à l'encoignure des rues Notre Dame et Commerce, mesurant 21 pieds 7 pouces de face à la rue Notre Dame, 24 pieds 10 pouces et 3 lignes dans le fond sur une profondeur de 86 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la rue du Commerce et 89 pieds et six pouces du côté touchant au lot no 10. Le lot no 10 [illegible] face à la rue Notre Dame entre les rues Commerce et Tchoupitoulas, 24 pieds 10 pouces et 3 lignes dans le fond sur une profondeur de 86 pieds et 6 pouces du côté du lot no 9 et 85 pieds 10 pouces et 6 lignes du côté du lot no 11. Le lot no 11 mesurant 20 pieds de face à la rue Notre Dame, sur 24 pieds 10 pouces et 3 lignes dans le fond sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces et 6 lignes du côté touchant au lot no 10 et 84 pieds 11 pouces et 10 lignes du côté touchant au lot no 12. Le lot no 12 mesure 21 pieds 6 pouces de face à la rue Notre Dame, 24 pieds 10 pouces et 3 lignes dans le fond sur une profondeur de 84 pieds 7 pouces et 6 lignes du côté touchant au lot no 11 et 84 pieds 11 pouces et 10 lignes du côté touchant au lot no 1.

La dite propriété fut vendue par le shérif susdit le 3 avril 1840, en vertu d'un ordre de saisie et vente, du 10 janvier 1840, dans l'affaire "Kohn et al contre Joshua Baldwin" no 1452 du docket de cette cour à laquelle vente le dit Samuel Kohn s'est rendu acquéreur pour les prix suivants, savoir:

Le lot no un $2300, le lot no deux $1750, le lot no 3 $1750, le lot no 4 $2250, le lot no 5 $1550, les dites sommes payables comptant; le lot no 6 $2250 dont $3190, payables le 21 mai 1840, et la balance comptant, le lot no 7 $4750, dont $4450 payables le 21 mai 1840 et la balance comptant; le lot no 8 $4950, dont $2000 payables le 21 mai 1840 et la balance comptant, le lot no 9 $3750, dont $2600 payables le 21 novembre 1840, $100 le 21 mai 1840, et la balance comptant, le lot no 10 $43 0, dont $80 payables le 21 mai 1840, $2060 le 21 novembre 1840, et la balance comptant; le lot no 11 $2250 dont $40 payables le 21 mai 1840, $2080 le 21 novembre 1840, dont $40 payables le 21 mai 1840, et le lot no 12 $2250 payables $80 comptant, $80 le 21 mai 1840, $80 le 21 novembre 1840, et $2080 le 21 mai 1841.

En foi de quoi j'ai signé les présents et y apposé le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 6 juillet 1840. 8 juil—4 en 30j ED. GARDERE, greffier.

PEINTURES, VINS, FRUITS, LIVRES.
A VENDRE de suite, pour clore une consignation:
Peintures anglaises, sèches et à l'huile,
100 paniers Champagne, bas prix,
Vin rouge en caisses do.
Fruits à l'eau de vie, anisette fine,
Livres et romans français de 25 à 50 cents le vol.
Huile d'olive,
Nankin de Georgie,
550 dame jeannes,
50 barils vin rouge, bas prix,
3 0 caisses do. à $1 75,
Eau de vie de Cognac et de Champagne,
Genièvre de Hollande, 1ère. qualité,
Absynthe, Kirswasser, &c. &c.
7 j. WM. BERGER, 19 rue St. Louis.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.
LA société existant entre les soussignés sous la raison de J. A. Barelli et Co. est expirée le 1er courant, par limitation. Mr. J. A. Barelli restera seul chargé des affaires avec pouvoir de se servir de la raison de la maison pour sa liquidation, et il continuera les mêmes affaires pour son propre compte sous la raison de Barelli & Co. J. A. BARELLI, J. L. LEVY, 6 juil No. 61, rue de la Commune.

ROUES en bois, à vendre par JAMES D. DENEGRE, 18, Douane. 6 juil

TRAITES sur Paris, à vendre par AUGT. MOLIER, 85, St. Louis 5 juil

BOIS de Campêche—75 tonneaux bois de Campêche, de Tabasco, en débarquement de la goëlette Henry Clay, en face de la rue Jefferson, à vendre par JOHN T. LAGUERENNE & Co. 57, rue Tchoupitoulas.
N. B. En s'adressant immédiatement ils pourront être transportés à bord de tout navire. 6 juil

AVIS.—La société existant ci-devant entre les soussignés, sous la raison de *Nugent, Turpin & Watt* à la Nouvelle-Orléans et de Turpin Watt & Co. au grand-Gulf Mississippi, est ce jour, dissoute par consentement mutuel. Les affaires non réglées desdites maisons seront réglées par Richard Nugent, à la Nouvelle-Orléans, et pour F. W. Turpin et Hugh Watt, au Grand-Gulf, qui sont autorisés à faire usage des noms respectifs desdites maisons, pour la liquidation seulement. RICHARD NUGENT, F. W. TURPIN, HUGH WATT. Nile-Orléans, 1er. juillet 1840.

AVIS.—Le soussigné, de la société ci-devant Nugent, Turpin & Watt, a pris en société M. Alfred H. Hopkins, de cette ville, et continuera les affaires par commission, sous la raison de Nugent, Hopkins & Co. Nile.-Orléans, 1er. Juillet 1840. RICHARD NUGENT. 1er. juillet—6

AVIS.—La société connue en cette ville sous la raison de *Bajolière & Macarty*, devant, d'un commun accord, être dissoute au 1er. Octobre prochain, les soussignés offrent à vendre leurs marchandises au prix coûtant et pour du comptant. J. C. BAJOLIERE, D. B. MACARTY. 1er. juillet [illegible]

SAVON [illegible] CHANDELLES.—1500 caisses savon [illegible] huile de baleine, [illegible] de sperme, [illegible] caisses chandelles, à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE seront données à celui qui logera dans une des geoles de la Nelle. Orléans, le nègre nommé BAZILE, âgé de 20 ans, taille de cinq pieds un pouce environ était habillé d'une chemise et pantalon de toile blanche et d'un gilet de cotonnade bleue. Il avait [illegible] Les capitaines de steamboats et autres [illegible] venus de ne pas recevoir à leur bord [illegible] de n'être poursuivis selon la rigueur [illegible]

AVIS—Détenu à la geole de St. [illegible] nommé GEORGES, [illegible] Sparks, Attakapas [illegible] Paroisse St. Jean Baptiste [illegible] 3 jt—4

15 PIASTRES DE RECOMPENSE [illegible] âgé d'environ [illegible] pouces environ [illegible] Les capitaines de steamboats et autres navires sont prévenus de ne pas recevoir à leur bord le dit griffe, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois. A. D. GUESNON. 3 juil

AVIS.
DÉTENU à la geole de St. Jean Baptiste, un nègre nommé BILL, joli nègre, proprement habillé, [illegible] disant appartenir à Mr. James Smith, rue du Canal, à la Nouvelle-Orléans.
AUSSI—Le nègre nommé [illegible] maigre, portant un caban [illegible] appartenir à Mr. Pépin, du Bayou de [illegible] Les propriétaires de ces nègres [illegible] prouver leur propriété [illegible] Paroisse St. Jean Baptiste, 27 juin 1840. A. LUMEN. 3 juillet—4

GENIEVRE de Hollande—[illegible] pipes genièvre [illegible] en débarquement du navire [illegible] vendre par AUGUSTE MO[illegible] 2 juil [illegible]

POUR LA HAVANE.—Le superbe steam packet TOMOCHICHI, capitaine H. C. Gott, partira Dimanche, 12 du courant, à [illegible] heures. Ce batiment doublé et cheville en cuivre, fera escale à Charleston (S. C.) est considéré par les meilleurs juges comme excellent à la mer. Il prendra du fret et des passagers aux prix d'usage, il a des chambres fort commodes pour 50 passagers. [illegible] propose de continuer les voyages entre la Havane et la Nouvelle-Orléans, s'il est suffisamment encouragé. [illegible] est prêt à recevoir du fret, vis-à-vis la rue [illegible] à moitié de son chargement arrêté; pour [illegible] de fret et passage s'adresser à bord ou à DAVID MARSTON, 7, Bienville.

POUR ST. MARTINVILLE (Attakapas) et les ports intermédiaires.—Le steamer AJAX, capitaine N. O. Trenard, partira positivement jeudi 9 du courant à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à DURRIVE & DEBLANC, 8 jt Nos. 42 et 43, Nouvelle Levée.

POUR CINCINNATI.—Le superbe steamer LEXINGTON, capitaine Wm. Alter, bon marcheur et tirant peu d'eau, partira pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires, mercredi 8 du courant, à 5 heures après midi. Il a des chambres élégantes, s'adresser à bord ou à JOSEPH LANDIS & Co. 14 Poydras. 7 juil

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.—[illegible] courant, à 4 heures P. M. [illegible] DIANA, capitaine F. Carter, [illegible] passagers seulement. S'adresser [illegible] rue Poydras ou à [illegible] 8 juillet

POUR ST. LOUIS ET ALTON.—Le magnifique packet MAID OF ORLEANS, capitaine Van Houten, partira positivement mercredi 8 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. VAIRIN & Co, 26, rue Poydras. 6 jt

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.—Mardi, le 7 courant, à midi.—Le steamer BONAPARTE, tirant peu d'eau, capitaine J. R. Latham, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord à l'extrémité de la rue Poydras, ou à P. C. SHANON & Co, 47, Tchoupitoulas.

Les passagers par ce steamer peuvent avoir l'assurance qu'ils ne souffriront aucun retard dans le voyage par suite de la baisse des eaux. 4 juil

POUR ST. LOUIS, ALTON ET QUINCY.—Le steamer CHESTER, ayant éprouvé un accident en se rendant à St. Louis, est revenu à la Nouvelle-Orléans pour se faire réparer, d'où il repartira immédiatement après les élections; il quittera positivement ce port Mercredi, 8 du courant, à 1 heures de l'après-midi. Pour passage seulement s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras, ou à WM. C. TOMPKINS & Co. 4 juil 66, rue du Camp.

Ligne de packets entre la N. Orléans et Baltimore.
POUR BALTIMORE.—Le brick ARCHITECT, capitaine Gray, ayant les trois quarts de son chargement arrêtés, partira incessamment. Pour fret de 50 boucauts de sucre, s'adresser à C. BEDFORD & BECK, 9 jt No. 24, rue de la Douane.

POUR NEW-YORK.—Le beau brick TOM PAYNE, capitaine Flinton, sera incessamment expédié, peut encore prendre 100 balles de coton sur le pont. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 9 jt 24, rue de la Douane.

ON a besoin d'un bâtiment du port de [illegible] pour six cents balles de coton pour aller dans un port des Indes Occidentales. S'adresser à ROBERT & Cie. 47, rue Bienville. 9 juil.

POUR LA HAVANE.—La goëlette GENEVA, capitaine Flanders, sera immédiatement expédiée. S'adresser pour 300 balles de fret qu'elle peut encore recevoir, et pour passage, à R. GRONING & Co. 9 juil

POUR RICHMOND.—Demain.—La belle goëlette MADISON, capitaine Wall, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée et prêt, peut encore prendre 50 balles, partira positivement comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 8 juil

POUR BALTIMORE—La jolie goëlette LEVANT, capitaine Hernek, partira ce soir, elle peut prendre encore quelques passagers, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 8 juil 24, rue de la Douane.

POUR BOSTON.—Passage seulement—Le trois mâts paquet OHIO, capitaine Gill, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord en face de la rue d'Espagne, ou à 8 juil STETSON & AVERY, 58, Gravier.

POUR PHILADELPHIE.—Ligne de Hands.—15 juillet.—La barque JOSEPHINE, capt. Johnson, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, ce navire ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à 8 juil. JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

POUR KINGSTON (Jamaïque)—Le brick packet régulier GANNYCLEFT, capitaine Levy, partira samedi prochain le 11 courant. Pour passage, ayant d'excellents emménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à 8 juil R. GRONING & Co.

POUR BOSTON—Le beau brick LINCOLN, capt. Smith, sera immédiatement expédié, ayant la plus grande partie de son chargement arrêté. S'adresser à GEO. GREEN & BROTHER, 8 jt 28, rue du Camp

LIGNE DE PACKETS de la N. Orléans et Baltimore—*Pour Baltimore*—La barque packet MARY, capt. Myrick, ayant partie de son chargement engagé, commencera à charger le 10 juillet. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 8 jt 24, rue de la Douane

POUR LA HAVANE.—La goëlette WATER WITCH, nouvellement doublée en cuivre, capitaine Arnoux, partira positivement pour le port ci-dessus Jeudi prochain, 9 du courant. Pour passage seulement, ayant de belles chambres, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co. 19, Toulouse.

POUR KINGSTON (Jamaïque), le brick ANN MARIA, capitaine Prancett peut prendre encore 100 barils de farine ou le montant du fret, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 4 jt 24, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE—Le brick DELIA, capitaine Parker, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 4 jt 24, rue de la Douane

POUR LA MOBILE—La goëlette DERDANIA, capitaine Morris, est maintenant en charge en au vieux Bassin. Pour fret ou passage s'adresser à W. E. et E. MURPHY, 4 juil EDWARD A. BRIDGE, 60, Gravier.

LIGNE DE PAQUEBOTS DE BOSTON ET DE LA NLLE. ORLEANS.
POUR BOSTON.—Le trois-mâts KENTUCKY, capt. Cutter, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira comme ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, en face du marché aux légumes ou à 4 juil. JOHN A. MERITT, 53, rue du Camp.

POUR NEW-YORK.—Packet du 10 courant—Le packet en voilier EMELY, capitaine Mead, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, partira positivement comme il est annoncé ci-dessus. Pour balance de fret ou passage, ayant de superbes chambres pour passagers, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes, ou à ROGERS & HAWTHORN, 3 jt 63, rue Gravier

POUR MARSEILLE.—La belle barque JOHN BROWER, partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton sur le pont ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à JOHN & D. FERMAN, 1 jt—3 No. 26, Bank Place

DEMANDE DE NAVIRE.—On a besoin de suite d'un brick du port de 1000 barils pour prendre un chargement pour St. Thomas. S'adresser à 30 juin—3 HENRY TETE, 13, Conti.

DEMANDE DE NAVIRE.—On a besoin immédiatement d'un brick du port de 1000 barils pour prendre du chargement pour Kingston, Jamaïque, s'adresser à HENRY TETE, 30 juin—3 13, Conti.

POUR LA HAVANE.—Passage seulement—La goëlette fine voilière FRANCIS AMY, capitaine Ashby, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, en face de la rue Jefferson, ou à 24 juin R. GRONING & Co.

POUR NEW YORK.—Le brick fin voilier CATHERINE, capitaine Cook, partira sous peu. Pour passage seulement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à G. GODDARD, Jr. 29 juin 30, rue du Camp

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier PERUVIAN, capitaine Wotten, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, à la Seconde Municipalité, ou à J. ALBERT, 26, rue St. Louis. 25 juin

POUR LE HAVRE.—Le navire de première classe OLYMPIA, capitaine Gray, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira immédiatement pour le port susdit. S'adresser à F. PERRET, 25 juin 50, Toulouse.

POUR TRIESTE.—Le bon voilier REGULUS, capitaine Thompson, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles ou passage, s'adresser à KOHN, DARON & Co, 26, rue Bienville. 25j

POUR LE HAVRE.
Le trois mâts WILLIAM BROWN, capt. Harris, ayant sa cargaison engagée partira sous peu. Pour passage s'adresser à bord dans la 2de Municipalité, ou à S & J P WHITNEY, 23 juin 73, rue du Camp.

POUR LE HAVRE.
Le trois mats TELUMAH, capt. Glidden, ayant sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour passage ou fret sur le pont s'adresser à bord ou à 23 juin S & J P WHITNEY, 73, rue du Camp.

Succession de James B. Anderson.
LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de James B. Anderson, sont priées de les présenter au soussigné, dûment légalisées, le ou avant le 6 juillet prochain, et ceux qui doivent à la dite succession sont également requis de venir solder leurs comptes immédiatement. O. B. HILL, curateur. 26 juin—12.

AVIS.—Le soussigné ayant été nommé syndic de la faillite Isaac Hart & Co. prie toutes les personnes qui ont des réclamations contre les présentes, et celles qui doivent à ladite faillite de régler leurs comptes sans délai. WM. F. COMEY, 23 juin—10 27, rue du Camp

LA BANQUE D'EPARGNES DE LA NOUVELLE-ORLEANS est transportée à l'encoignure des rues du Camp et Gravier, [illegible] Bureau d'Assurances de l'Océan. 22 juin—6

AVIS.—Le soussigné, agent de la maison Godet, Mordecque & Co., de Vera-Cruz, informe ses amis et le public qu'il a établi son bureau d'agence dans la ruelle VALE No. 166, où il est prêt à recevoir et exécuter tous les ordres et les affaires qu'on voudra lui confier. 20 j A. NAUDRECOURT.

MESSRS. [illegible] Paris, jaloux de conserver la confiance [illegible] pour leur manufacture, viennent d'envoyer [illegible] cette ville, un des meilleurs ouvriers de leur fabrique pour que tous les Pianos appelés *Pianos Pleyel*, auxquels ils ont appliqué un système de construction en fer creux, dont la solidité n'a pu être réprouvée *par l'effet du climat de ce pays*, y ont pu être vérifiés.
Cet ouvrier, M. FLANON, vient d'arriver par l'Alexandre Tousain, et toutes les personnes qui ont des pianos de cette description sont informées que M. [illegible] aux frais de MM. Pleyel & Co., toutes les réparations et changements de dispositions nécessaires pour mettre les instruments à l'abri de tout accident [illegible]
S'adresser à MM. HERBAULT FRERES [illegible] ville, qui viennent de recevoir le [illegible] ont été opérés tous les perfectionnements [illegible]

UNE [illegible] Bienville. [illegible] S'adresser à M. [illegible] Cercle Saint [illegible] 17 juin—

[illegible] en magasin et à vendre par SCHMIDT & Co. 26, rue Bienville

BANQUE DU COMMERCE DE LA NELLE-ORLEANS 26 mai 1840.
CETTE Banque tire des checks, à vue, sur New-York, Philadelphie, Baltimore et Louisville. GEO. O. HALL, Caissier. 26 mai.

BRIQUES du Lac, Briques à feu de Pensacole, bois de chêne et frêne, bois de pin pour steamboats, chaux de Thomaston, sable et coquilles à vendre au Vieux Bassin. CH. GUESNARD.

ETOFFES du pays—50 balles étoffes du pays écrues 4/4 L. M. C.; 10 balles do. do. à carreaux, 3/4; 30 caisses do blanchies 4/4; 10 do ginga de Glasgow, à vendre par BARELLI & Co. 6 jt 61, rue de la Commune.

TRAITES sur New-York, à vendre par R. GRAY.

TRAITES sur New-York, à vendre par HARRISON & Co., ANDREWS 24 Poydras street 4 juil

TRAITES sur New-York, à Missouri pour crout, insérée, SCHMIDT & HARRISON & Co. 24 Poydras street 3 juil

BEURRE—[illegible] par [illegible]

INDIGO—[illegible] Henry Clay [illegible]

VENTES.

PAR VINCENT & [illegible]
IL sera vendu à notre magasin d'encan, [illegible] Chartres, aujourd'hui 9 de courant à 10 [illegible] assortiment général de marchandises sèches, principalement en:
Mousselines blanches pour draperie,
Mouchoirs bleus de coton,
Indiennes et toile d'Irlande, Guinghams, &c. &c.
Aussi—25 caisses de chemises à carreaux. 9 juil

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu pour clore un compte, vendredi 10 du courant, à 5 heures de l'après midi, rue Royale, No. 162, entre les rues St. Louis et Toulouse,
12 barriques vin St. Julien,
15 do do Quayries,
12 do do Haut Brion 1834,
35 demi barriques vin blanc, haut Sauterne,
170 caisses vin rouge, Pauillac Médoc,
26 do do blanc, Haut Barsac,
4 barils vieux Cognac, article supérieur,
50 do eau-de-vie de New-York,
14 demi-pipes de do preuve,
100 barils whiskey rectifié bonne marque. Conditions à la vente. 9 juil

PAR J. LEVY.
Vente par les gardiens du port.
IL sera vendu Vendredi prochain, à 4 heures, au No. 20, rue du Camp, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra:
25 balles Toile d'emballage de l'Inde, avariées à bord du brick Tom Payne, dans sa traversée de Boston à ce port.
9 juil—2

PAR A. L. FERNET.
Esclaves de valeur.
Samedi prochain, 11 du courant, à midi, [illegible] environ 35 ans, [illegible] propre à toute [illegible] sujet. Parfaitement garanti [illegible] Wm. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 juil—2

PAR JOSEPH A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan, Samedi 11 du courant, à midi, au salon des bains St.-Louis, les esclaves désignés ci-dessous, savoir:
YORK et sa femme Malvina, tous deux âgés d'environ 26 à 27 ans. York est bon charretier et commandeur de magasin, Malvina est excellente domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse. Tous deux parfaitement garantis.
Conditions:—1/4 comptant, la balance à 6 et 12 mois avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
HENRY, âgé de 27 ans, bon domestique de maison.
FRANÇOIS âgé de 30 ans, cuisinier et domestique de Maison.
Ces deux domestiques sont pleinement garantis.
HENRIETTE, âgée de 22 ans, bonne domestique de maison et bon e marchande, avec son enfant.
Aussi—Plusieurs autres esclaves. 9 juil

PAR VINCENT & DE FERIET.
IL sera vendu vendredi le 10 courant, à 4 1-2 heures, à l'encoignure des rues du Port et de la Levée, barre, les vitrages et les étagères, les liqueurs, le jeu de quilles, les lits et bois de lits et les articles de graceries formant partie d'un café. Conditions au comptant. 9 juil—3

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente pour cause de départ.
SAMEDI 11 juillet, à midi, à la Bourse de la rue St. Louis, il sera offert en vente
LE FERRY DE LA PREMIERE MUNICIPALITÉ, dont l'exclusif privilège, accordé par la législature de cet Etat, expirera le 1er. octobre 1843, consistant en steamboats, bateaux à vapeur en parfait état, quatre bateaux à vapeur contenant tous les travaux journaliers de ces établissements, deux ou trois cents cordes de bois, plus ou moins; enfin tout ce qui appartient à ce bac et nécessaire pour son opération.
On peut traiter à l'amiable en s'adressant à M. J. B. Dupeyre ou aux susdits encanteurs, chez qui l'on peut voir l'inventaire.
Les conditions, qui sont avantageuses, seront connues au moment de la vente. 3 juillet.

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de la succession de U. Wale.
IL sera vendu jeudi, le 16 courant, à 11 heures, dans la rue Girod, au No. 20, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans, portant la date du 29 juin 1840. Les effets suivants appartenant à la succession de Ulick Wale. Meubles de maison, liqueurs, vins &c. Conditions comptant. 2 juillet—2, 9 et 16.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente pour cause de départ.
SAMEDI 11 juillet à midi, à la Bourse de la rue St. Louis, il sera vendu sans réserve, une propriété située au faubourg Marigny, consistant en un terrain mesurant 60 pieds de face à la rue des Grands Hommes, sur 86 pieds de profondeur, et face à la rue Marigny, ainsi que la maison et améliorations qui se trouvent dessus.
Conditions:—Comptant.
L'acte de vente aux frais de l'acquéreur. 2 juil

VENTE D'HABILLEMENTS par ordre de syndic, *Isaac Hart contre ses créanciers.*
PAR JOSEPH A. BEARD.
IL sera vendu, à l'encan, jeudi, 9 juillet, à 10 heures du matin, sur les lieux, à l'encoignure des rues Toulouse et de la Levée, par ordre de l'honorable Charles Maurian, juge de la Cour de Paroisse pour la ville et paroisse d'Orléans.
Le fonds du magasin d'Isaac Hart & Co., abandonné à ses créanciers, consistant en habillements de marins, marchandises &c. &c. Aussi, le bail du magasin, jusqu'au 1er. octobre prochain.
Conditions—Comptant. 26 juin—12

PAR R. S. SYKES
Succession de James B. Anderson.
EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse d'Orléans, à moi adressé, j'exposerai en vente sur les lieux, No. 44, rue du Camp, jeudi, 9ème jour de juillet 1840, à midi:
Le Journal et l'imprimerie connus sous le nom de "SUN." Conditions—Un tiers comptant; un tiers à deux mois; et un tiers à quatre mois de crédit en fournissant des billets endossés à satisfaction. 25 juin—12

VENTES PAR LE MARSHALL DES E.-U.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS DU DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE—No. 6. C. N. Waldo contre Edward Livingston, et al.—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le district Oriental de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Bourse St. Louis, mercredi 15 juillet 1840, à midi. 1. Deux certains lots de terre avec les bâtisses y sont dessus, sur une mesure 29 pieds 11 pouces sur la rue de la Commune, et 79 pieds 10 pouces et 1 ligne sur le rue de la Commune et 79 pieds 10 pouces et 1 ligne sur le côté méridional, mesure anglaise, bornés au Sud par les lieux de la Nelle Levée, [illegible] profondeur de 66 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne qui les sépare du lot No 3, et 29 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne [illegible] de 18 pieds et 6 lignes sur la rue Tchoupitoulas. 9 juin—27 M. MARIGNY, Marshal des E.-U.

Alexandre Park contre Prescott, Jones & Co.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 10 juillet 1840, à midi, à mon bureau, passage de la Bourse entre Conti et St. Louis, un coffre fort, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions, comptant. 1 jt CHS. CLAIBORNE, marshal

Florent Zaeh vs. Abraham Taylor & Co.
EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'honorable Wm. Grivot, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 11 juillet 1840, à 4 heures et demie, sur les lieux, No. 18, rue Poydras, le contenu d'un café saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions, comptant. 1er juil CHS. CLAIBORNE, marshal.

O. Blineau vs. Carlon & Alt.
EN vertu d'un ordre de fi. fa. à moi adressé par l'hon. W. Grivot juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 11 juillet 1840, à 5 heures P. M. sur les lieux, dans les bâtisses situées [illegible] de Bohrain, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.—Conditions, comptant. 1er juil CHS. CLAIBORNE, marshal.

BANQUE COMMERCIALE DE LA NLLE. ORLEANS. Nlle. Orléans, le 6 juillet 1840.
LES directeurs de cette banque ont déclaré aujourd'hui un dividende semi annuel de 4 pour cent aux actionnaires, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, lundi, le 13 courant, ou après cette époque. 7 juil GEO. O. HALL, caissier.

AVIS AU PUBLIC.
LES certificats de cent soixante actions de la Banque d'Orléans, dates comme suit et sous les numéros ci-après, savoir:
"Cinq janvier mille huit cent trente, numéro cent "cinquante neuf, pour quarante demi-actions, fesant "deux mille piastres.
"Dix mai mille huit cent trente, numéro deux "cent quatre, pour quatorze demi-actions, fesant sept "cents piastres.
"Dix mai mille huit cent trente, numéro "trois cent cinquante, pour cent trente trois actions, fesant trois mille trois cents piastres."
"Total, sept mille piastres, et trois cent [illegible] n'étant jamais entré en possession de la caisse d'amortissement générale, à la quelle il appartient, avis est donné au public, qu'une application sera faite à la Banque d'Orléans pour en obtenir de nouveaux, les autres restant annulés.
7 juillet LOUIS SERÉ, contr.

AVIS AU PUBLIC.
LE certificat de soixante douze actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane, daté du neuf juin mille huit cent vingt deux, sous le numéro dix-huit cent quatre-vingt douze et fesant sept mille deux cents piastres, se trouvant égaré et n'étant jamais entré en possession de la caisse d'amortissement générale, à la quelle il appartient, avis est donné au public, qu'une application sera faite à la Banque de l'Etat pour en obtenir un nouveau, l'autre restant annulé.
7 juillet LOUIS SERÉ, contr.

AVIS AU PUBLIC.
LE certificat de cent actions de la Banque de la Louisiane, daté du vingt sept septembre mille huit cent vingt sept, sous le numéro mille huit cent quatre neuf et fesant dix mille piastres, se trouvant égaré [illegible] n'étant jamais entré en possession de la caisse d'amortissement générale, à la quelle il appartient, avis est donné au public, qu'une application sera faite à la Banque de la Louisiane, pour en obtenir un nouveau, l'autre restant annulé.
7 juillet LOUIS S[illegible]

SEL.—1000 sacs sel gros et 500 de [illegible] débarquement du Powhattan [illegible] acheteurs, par ALEX. [illegible] 15 juin

SEL.—1000 sacs de [illegible] gros, en débarquement [illegible] 15 juin

S[illegible] gros de Liverpool [illegible] E. F. JENKINS, [illegible] Poydras et des Magasins.

SEL [illegible] sel fin et commun, de Liverpool, actuellement en débarquement et à vendre par E. F. JENKINS, Encoignure Poydras et Magasins.

CIGARRES—150,000 cigares de la Havane première choix, à vendre par DAVIS & HOBART, 7 juil 18, Douane.

TRAITES SUR BOSTON à 60 jours de vue, à vendre par DAVIS & HOBART, 7 juin 18, Douane.

CIGARES de la Havane—Regalias, Cananas, Imperiales, Trabucos, &c. en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 32, Vieille-Levée. 7 juil

TRAITES sur New-York et Philadelphie de 3 a 30 jours de vue, à vendre par J. ALBERT, 7 juil 26, rue St. Louis.

FER DE SUEDE.

LE soussigné a constamment en mains un approvisionnement de fer plat de 1x3 sur 7 1x4 jusqu'à 1/2 sur 1 1/4: carré de 1/2 à 2 pouces, do rond de 3/8 à 2 pouces. Les marchands de fer trouveront toujours cette approvisionnement propre à leur gré des conditions libérales. HUGO C. WILDEMEISTER, 10 fev—6m 40, rue Bienville

GENIEVRE DE HOLLANDE.
LE soussigné a en débarquement du brick ALWINA, [illegible] à vendre par R. GRONING & Co.

[illegible] STEAM ENGINE of sixteen horses power, for sale. Apply to ALLAIN & TREMOULET, 11 Conti st.

WHISKEY—72 bbls rectified whiskey, landing from steamboat North Star, for sale by ADAMS, HARTWELL & Co, 36 Poydras st

ALABAMA FUNDS—A [illegible] for $3661 [illegible] J. VAIRIN & Co. 26 Poydras st.

CASTOR OIL—6 bbls first quality castor oil, now landing, for sale by JARVIS & ANDREWS.